

Trions + simple! : Des sacs de tri et magnets mis à disposition des habitants

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le tri des déchets est simplifié sur le territoire de Saint-Flour Communauté. Pour faciliter l'appropriation des nouvelles consignes de tri par les habitants, Saint-Flour Communauté met à leur disposition, grâce aux communes, des sacs de tri et magnets sur les consignes de tri.



(Remise des sacs de tri et magnets à Madame le Maire de Brezons)

Tous les emballages vont dans le bac jaune ! Depuis le 1^{er} octobre, cette consigne est

rappelée régulièrement sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Pour encourager les habitants à s'approprier ces nouvelles consignes, répondre aux questions qu'ils pourraient se poser et promouvoir la valorisation des déchets, Saint-Flour Communauté met à disposition de chaque foyer un magnet rappelant les consignes de tri et un sac de tri pour stocker les emballages en attendant de les jeter dans le bac jaune.

Cette distribution se fait grâce aux communes qui organisent la remise de ces « kits » de tri aux habitants.

Pour connaître les modalités de distribution (distribution en porte à porte, points de retrait...), les habitants doivent se rapprocher de leur commune.

[Consultez les consignes de tri](#)

Pour toute question sur la simplification des consignes de tri :

- **Syndicat des Territoires de l'Est Cantal 04 71 60 72 64**
- **Saint-Flour Communauté 04 71 60 53 76.**